

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2014/2015

45^e EXERCICE

DU 1^{er} OCTOBRE 2014 AU 30 SEPTEMBRE 2015

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Héréence, Héréence	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2013 à 2017.

Mme, MM.	Régis Bovier	à Héréence, Président
	Grégoire Dayer	à Sion, Vice-Président
	Marielle Dayer	à Héréence
	Jean-Daniel Dayer	à Héréence
	Jean-Albert Ferrez	à Verbier
	Philippe Varone	à Sion

Secrétaire du conseil d'administration

M. Antoine Genolet, à Héréence

Chef d'exploitation

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion

Office de contrôle représentant les actionnaires

M. Michel Bornet, à Bramois
M. Arthur Sierro, à Héréence

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du quarante-cinquième exercice de la société, clos le 30 septembre 2015.

EXPLOITATION

Compte tenu des 1.8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute de l'exercice sous revue se monte à 106% de la moyenne de référence. Ce résultat est réjouissant car les productions des aménagements hydroélectriques du Valais central ont généralement été inférieures aux valeurs habituelles.

Les révisions annuelles se sont déroulées en deux phases. La première, en octobre 2014, a été mise à profit pour effectuer les maintenances des installations de Praperoz. La seconde, en février 2015, a permis d'effectuer les interventions nécessaires à la centrale de Sauterot lorsque les débits de la Dixence sont au plus bas. Hormis les activités habituelles, une expertise de l'état des enroulements de l'alternateur a été effectuée par une entreprise spécialisée. L'état de la machine est bon et le prochain contrôle aura lieu dans 5 ans.

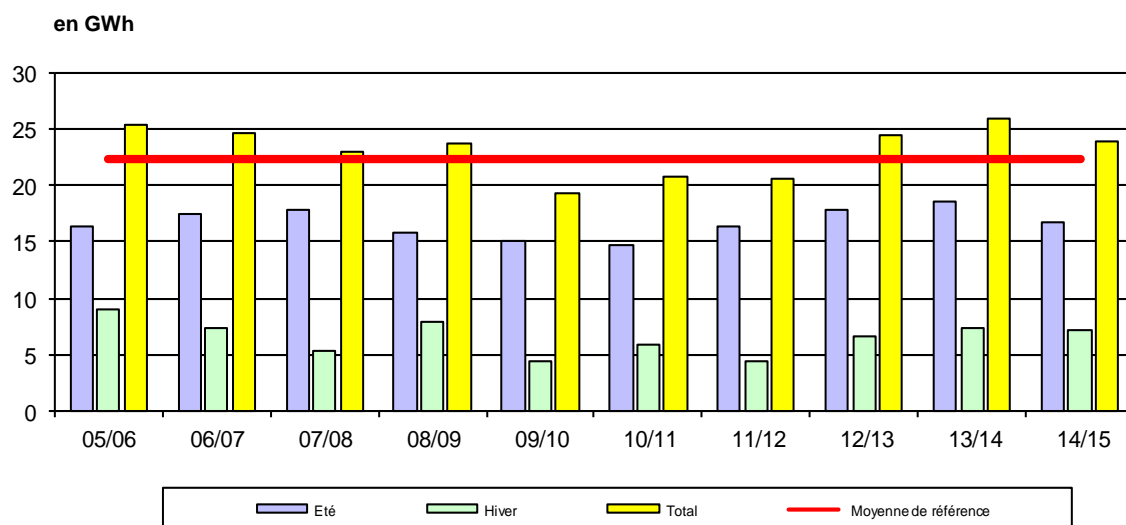
Une caméra de surveillance a été installée à Praperoz. Le contrôle à distance de la prise d'eau permet une meilleure gestion des interventions et une diminution sensible des frais d'exploitation.

Le 9 juin 2015, le Conseil d'administration a tenu sa 200ème séance. Un repas partagé notamment avec quelques membres fondateurs a marqué ce symbolique jubilé.

En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de Leteygeon SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	2014/2015 MWh	2013/2014 MWh	Moyenne de référence MWh
Semestre d'hiver	7 155	7 325	6 451
Semestre d'été	16 805	18 589	16 148
Production annuelle	23 960	25 914	22 599



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 23'775 MWh.



Chambre de mise en charge

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

COMPTES ANNUELS

Principes régissant l'établissement des comptes

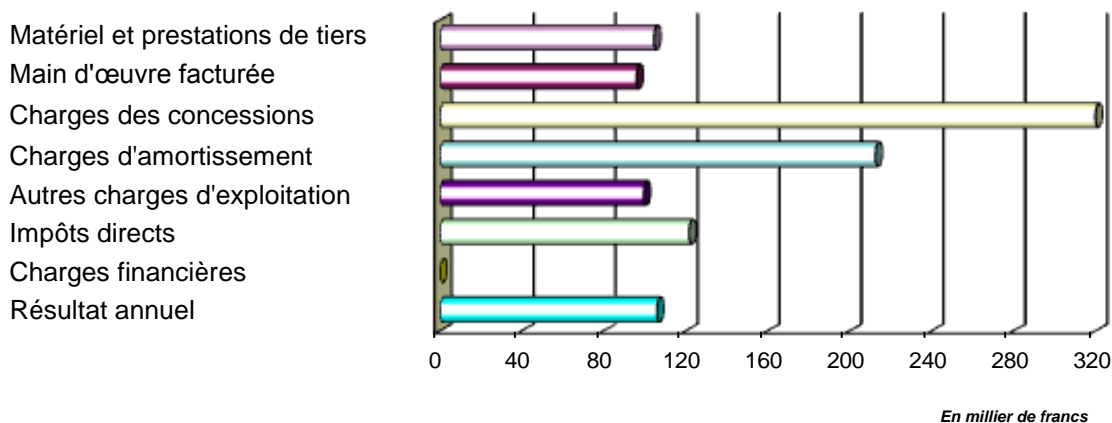
Les comptes annuels 2014/2015 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2014/2015 s'élève à Fr. 909'045.--, en augmentation de Fr. 20'002.-- par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 1'103'984.-- contre Fr. 1'138'500.-- pour l'exercice précédent.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice aux partenaires.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés à récupérer.

Passif

Les dettes résultant d'achats et de prestations enregistrent les montants à payer aux divers fournisseurs après la clôture.

Le compte de régularisation du passif enregistre principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'assemblée générale du 5 mars 2015 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2014/15	2013/14
Frais annuels à la charge des partenaires	4	1'103'984	1'138'500
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits d'exploitation		1'103'984	1'138'500
Matériel et prestations de tiers		- 104'545	-97'232
Main d'œuvre facturée		- 96'000	-96'000
Charges des concessions	5	- 363'597	-342'755
Autres charges d'exploitation		- 99'550	-106'293
Amortissements		- 212'610	-212'600
Impôt sur le capital et impôts divers		-32 743	-34 163
Charges d'exploitation		- 909'045	-889'043
Résultat avant intérêts et impôts		194'939	249'457
Produits financiers		201	228
Charges financières		- 50	- 59
Produits/Charges hors exploitation		- 126	- 3'638
Résultat avant impôt sur le bénéfice		194'964	245'988
Impôt sur le bénéfice	6	- 88'964	- 115'988
Résultat		106'000	130'000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2015	30.09.2014
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		857'452	497'062
Créances résultant de ventes et de prestations	7	8'373	96'521
Autres créances à court terme	8	66'526	53'543
Actifs de régularisation	9	3'369	42
Actif circulant		935'720	647'168
Immobilisations corporelles		2'317'700	2'529'300
Immobilisations incorporelles		43'890	44'900
Actif immobilisé	2	2'361'590	2'574'200
TOTAL DE L'ACTIF		3'297'310	3'221'368
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	149'946	74'472
Passifs de régularisation	11	364'364	349'896
Capitaux étrangers à court terme		514'310	424'368
Total des capitaux étrangers		514'310	424'368
Capital-actions		2'000'000	2'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		377'000	367'000
Réserve contractuelle		300'000	300'000
Bénéfice résultant du bilan		106'000	130'000
Capitaux propres		2'783'000	2'797'000
TOTAL DU PASSIF		3'297'310	3'221'368

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en CHF	2014/15	2013/14
Bénéfice de l'exercice	106'000	130'000
Amortissements	212'610	212'600
Cash flow	318'610	342'600
Variation de l'actif circulant net	161'780	-99'234
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	480'390	243'366
Investissements sur immobilisations corporelles	0	0
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	480'390	243'366
Dividende distribué	-120'000	-120'000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-120'000	-120'000
Variation des liquidités	360'390	123'366
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	497'062	373'696
Liquidités à la fin de l'exercice	857'452	497'062
Variation des liquidités	360'390	123'366

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2013	2'000	657	130	2'787
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2013/2014			130	130
Capitaux propres au 30.09.2014	2'000	667	130	2'797

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2014	2'000	667	130	2'797
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2014/2015			106	106
Capitaux propres au 30.09.2015	2'000	677	106	2'783

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Leteygeon SA est une société anonyme dont le siège est à Hérémece.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie. La concession a été octroyée jusqu'au 30.09.2057.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2013	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2014	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amort. cumulés au 01.10.2013	-37.7	-11'230.7	-148.2	0.0	-11'416.6
Amortissements planifiés 2013/2014	-1.0	-211.0	-0.6	0.0	-212.6
Amortissements non planifiés 2013/2014	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amort. cumulés au 30.09.2014	-38.7	-11'441.7	-148.8	0.0	-11'629.2
Valeur comptable nette au 30.09.2014	44.9	2'503.5	25.8	0.0	2'574.2

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2014	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2015	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amort. cumulés au 01.10.2014	-38.7	-11'441.7	-148.8	0.0	-11'629.2
Amortissements planifiés 2014/2015	-1.0	-211.0	-0.6	0.0	-212.6
Amortissements non planifiés 2014/2015	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amort. cumulés au 30.09.2015	-39.7	-11'652.7	-149.4	0.0	-11'841.8
Valeur comptable nette au 30.09.2015	43.9	2'292.5	25.2	0.0	2'361.6

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2015, à CHF 23.47 mio (30.09.2014 CHF 23.47 mio).

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	218'100	205'575
Redevances, concessions aux communes	145'497	137'180
Total	363'597	342'755

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	88'964	104'755
Rattrapage 2012 – 2013	0	11'233
Total	88'964	115'988

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Leteygeon SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais, contre les décisions de taxation des impôts 2009 à 2011. Elle demande que, si des procédures devaient déboucher sur des jugements déclarant le modèle d'imposition partiellement ou complètement inapplicable, un modèle uniforme soit appliqué à toutes les sociétés de production électrique afin de garantir l'égalité devant l'impôt (voir aussi la note 14). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Vis-à-vis des actionnaires	0	88'560
Vis-à-vis des tiers	8'373	7'961
Total	8'373	96'521

8- Autres créances à court terme

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Avoir fiscal	66'526	53'543
Total	66'526	53'543

9- Actifs de régularisation

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Avoir fiscal	18	42
Vis-à-vis des tiers	3 351	0
Total	3'369	42

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Vis-à-vis des actionnaires	77'777	0
Vis-à-vis des tiers	72'169	74'472
Total	149'946	74'472

11- Passifs de régularisation

en CHF	30.09.2015	30.09.2014
Dettes fiscales	296'455	297'055
Vis-à-vis des tiers	67'909	52'841
Total	364'364	349'896

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Leteygeon SA et le Canton du Valais concernant les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2015. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Leteygeon SA au 30.09.2015.

Les mesures d'assainissement de la Dixence, conformément à la LEaux, font toujours l'objet de négociations entre les milieux concernés.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégrité des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2014/15	2013/14
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	106'000	130'000
Résultat au bilan	106'000	130'000
Dividende 5 % (exercice précédent: 6 %)	100'000	120'000
Attribution à la réserve générale	6'000	10'000
Report à nouveau		
Total	106'000	130'000

Sion, le 19 janvier 2016

Au nom du Conseil d'administration

Le Président

Le Secrétaire

Régis Bovier

Antoine Genolet

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LETEYGEON SA, HEREMENCE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30.09.2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire G. Follonier Sàrl

Mathias Pellaud

Réviseur agréé

Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral

Sion, le 25 janvier 2016